

# 1. Synthèse

## *La reprise de l'économie mondiale serait modeste en 2015 mais devrait se consolider par la suite...*

Après des performances mitigées en 2014, la croissance du commerce mondial devrait s'accélérer légèrement en 2015 et connaître un rebond plus important en 2016. La forte chute des prix du pétrole serait sans conteste un des facteurs expliquant la reprise dans les économies avancées. Au total, la croissance mondiale atteindrait respectivement 3,5 % et 3,8 % en 2015 et 2016. Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2017-2020 suppose une progression de l'économie mondiale de l'ordre de 3,9 %, soit un rythme légèrement plus soutenu que durant la période 2013-2016 (3,5 %).

## *...tirée par la locomotive américaine et dans une moindre mesure par les économies émergentes...*

L'économie américaine serait le moteur de la croissance mondiale durant toute la période. En effet, profitant pleinement de la contraction du prix du pétrole, le PIB américain devrait afficher une croissance élevée en 2015 (2,9 %) et à peine moins forte en 2016 (2,8 %). Au-delà, l'économie américaine devrait croître à un rythme moyen de l'ordre de 2,3 %. La croissance des économies émergentes devrait être un peu moins favorable en 2015 (4,3 %) qu'en 2014 (4,6 %), avant de se redresser à nouveau en 2016 (4,7 %). Cette évolution globale cache toutefois de profondes divergences entre les pays. D'un côté, les perspectives de croissance des pays exportateurs de pétrole et d'autres matières premières se sont détériorées. De l'autre, les perspectives s'améliorent pour des pays comme l'Inde et l'Indonésie. Quant à la Chine, sa croissance économique devrait encore se ralentir, sous l'influence d'une décélération de l'octroi de crédit et d'un dégonflement de la bulle immobilière, mais ce ralentissement serait limité compte tenu des effets positifs liés à la baisse des prix du pétrole.

## *...assurant à la zone euro une croissance graduellement plus soutenue.*

Après une année 2014 décevante (0,9 %), l'économie de la zone euro devrait renouer avec une croissance économique de l'ordre de 1,5 % en 2015 et 1,8 % en 2016. Plusieurs facteurs devraient contribuer à cette amélioration, notamment la forte baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro, les mesures additionnelles décidées par la BCE, le nouveau plan européen d'investissements et des politiques budgétaires moins restrictives. Par la suite (2017-2020), la croissance du PIB de la zone euro s'établirait, en moyenne, à 1,6 % par an, alors que pour l'UE dans son ensemble, la croissance moyenne serait de 1,9 %.

## *L'inflation de la zone euro devrait s'accélérer à partir de 2016 tout en restant nettement en deçà des 2 %.*

En 2014, alors que l'inflation de la zone euro n'atteignait déjà plus en moyenne que 0,4 %, le processus de désinflation s'est encore renforcé en fin d'année dernière. La croissance de l'indice des prix à la consommation privée ne devrait dès lors pas dépasser 0,1 % en 2015. Cette évolution est évidemment imputable à la chute des prix du pétrole, mais s'explique également par le recul du prix des autres matières premières. L'inflation dans la zone euro devrait repartir à la hausse à partir de 2016 du fait de la remontée progressive des prix de l'énergie, de la dépréciation de l'euro en 2015, de l'impact du programme d'achat d'obligations d'État par la BCE et du rebond de la demande intérieure. L'inflation passerait ainsi de 1,2 % en 2016 à 1,7 % en 2020.

*Des marchés potentiels à l'exportation dont la progression reste sous la barre des 5 % après un rebond en 2016.*

Après une progression de 3,3 % en 2014, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique devraient croître de façon plus vigoureuse en 2015 et 2016 (respectivement de 4,6 et 5,3 %), sous l'impulsion du redressement de la croissance des importations de nos principaux partenaires. Les mesures prises en matière d'évolution du coût salarial au niveau belge (voir plus loin) combinées à la dépréciation de l'euro devraient également permettre d'importants gains de compétitivité-prix. Par la suite, la croissance de nos marchés d'exportation reviendrait à un rythme annuel moyen de 4,7 %. Ce rythme de croissance est inférieur à celui observé au cours de la décennie précédant la crise mais est identique à celui enregistré, en moyenne, au cours de la période 2000-2013.

*Le rythme de croissance du PIB belge s'accélérait jusqu'en 2017...*

Après deux années de croissance à peine positive, le PIB belge en volume a progressé de 1 % en 2014. La croissance des exportations s'est consolidée à la faveur de l'amélioration conjoncturelle dans la zone euro et celle de la demande intérieure est redevenue positive. La croissance belge se redresserait ensuite pour atteindre 1,2 % en 2015 et 1,7 % en 2017, puis ralentirait quelque peu (1,5 % en 2020). Cette accélération progressive jusqu'en 2017 serait tirée par la croissance des exportations mais surtout par un redressement de la contribution de la demande intérieure.

*...sous l'impulsion notamment des dépenses de consommation et d'investissement des particuliers...*

Après une hausse de 1,0 % en 2014, la consommation privée croîtrait de 1,3 % en 2015, la progression du revenu disponible réel des ménages (+1,5 %) étant dopée notamment par la baisse des prix du pétrole, l'augmentation de l'emploi et le recul du montant total de l'impôt des personnes physiques. En 2016 par contre, le pouvoir d'achat des particuliers belges devrait à peine progresser (+0,4 %) sous l'effet principalement du saut d'index décidé par le gouvernement. Les dépenses de consommation finale des particuliers augmenteraient malgré tout de 1,2 % suite à la baisse de leur taux d'épargne. En 2017, l'indexation des salaires (privés et publics) et des allocations sociales redeviendrait légèrement positive mais resterait nettement inférieure à l'inflation. Combinée à une nouvelle accélération de la croissance de l'emploi, elle permettrait toutefois au pouvoir d'achat des ménages de croître plus nettement en 2017 (1,1 %) et de soutenir ainsi les dépenses de consommation finale (1,2 %). Au cours de la période 2018-2020, à la faveur d'un climat économique qui reste relativement favorable, la consommation maintiendrait un rythme de croissance légèrement au-dessus de 1 %. Après deux années consécutives de recul, les investissements en logements des ménages exprimés en volume devraient renouer avec une croissance positive en 2014 (0,8 %) et 2015 (1,0 %). Au cours de la période 2016-2020, les investissements résidentiels devraient progresser en moyenne de 1,6 % par an sous l'effet de la hausse du pouvoir d'achat et d'une confiance des consommateurs en redressement.

*...ainsi que des entreprises.*

Après deux années consécutives de recul, le volume des investissements des entreprises a enregistré un bond important de 6,3 % en 2014. Il devrait toutefois diminuer de 0,9 % cette année, et ce alors que tous les incitants à l'investissement seraient toujours présents voire renforcés. L'explication de cette contradiction réside dans le fait que ces chiffres de croissance en 2014 sont gonflés par quelques achats importants à l'étranger. Abstraction faite de ces transactions, les investissements des entreprises progresseraient de près de 3 % tant en 2014 qu'en 2015. Ce rythme devrait légèrement s'accroître par la suite avant de retomber en toute fin de période.

*Par contre, les dépenses des administrations publiques ne soutiendraient que très peu la croissance.*

Sur l'ensemble de la période 2015-2020, le total des investissements publics afficherait un taux de croissance annuel moyen de 1,6 % en termes nominaux et de 0,5 % en volume, en net retrait par rapport aux taux observés, en moyenne, depuis le début des années deux mille. La croissance de la consommation publique exprimée en volume serait également historiquement faible, puisqu'elle n'atteindrait que 0,7 % en moyenne par an alors qu'elle s'élevait encore à 1,6 % au cours de la période 2000-2013. Ce ralentissement, qui prend en compte l'ensemble des décisions connues au moment de clôturer les présentes Perspectives, est le reflet des nombreuses mesures d'économie planifiées à tous les niveaux de pouvoir.

*Après un ralentissement durant quatre années consécutives, l'inflation devrait commencer à se redresser à partir de 2016.*

Alors que l'inflation mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) atteignait encore 2,8 % en 2012, elle a sensiblement reculé en 2013, à seulement 1,1 % et n'a plus atteint que 0,3 % en 2014. En 2015, l'inflation ne serait que de 0,2 %. Ce ralentissement est attribuable pour une grande part à celle des produits énergétiques. En effet, alors que le cours du baril de Brent s'établissait au-dessus des 110 dollars en 2012, il a chuté de manière spectaculaire entre juillet 2014 et janvier 2015, plongeant même sous les 50 dollars avant de se reprendre légèrement. La décélération de l'inflation sous-jacente a également contribué à la baisse de l'inflation ces dernières années. Ce recul s'explique par le ralentissement de la croissance des coûts salariaux unitaires, mais résulte également d'une modification méthodologique dans le calcul de l'INPC. Sous l'impulsion d'une inflation importée plus soutenue et de l'accélération progressive des coûts intérieurs, la croissance de l'indice national des prix à la consommation devrait toutefois se redresser à partir de 2016 pour s'établir à 1,6 % en fin de période.

*Des émissions de gaz à effet de serre en léger recul au cours de la période 2015-2020...*

Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait se replier légèrement sur la période 2015-2020. Cette évolution s'expliquerait dans une large mesure par la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> énergétique sous l'effet de l'évolution structurelle de la consommation d'énergie en faveur de sources d'énergie moins polluantes et/ou renouvelables. La baisse des émissions de N<sub>2</sub>O et de gaz fluorés contribuerait également à ce résultat. En revanche, les émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique et de CH<sub>4</sub> continueraient à augmenter chaque année. Au total, les émissions de gaz à effet de serre ne devraient plus atteindre que 111,9 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2020, soit une baisse de plus de 20 % par rapport à l'année de référence (l'année 1990 ; 1995 pour les gaz fluorés).

*...mais des efforts supplémentaires devront être consentis en matière d'énergie renouvelable pour atteindre les objectifs à l'horizon 2020...*

Pour 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Selon les perspectives actuelles, les émissions générées par les secteurs non soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions CO<sub>2</sub> se situeraient sous la trajectoire linéaire définie sur la période 2013-2020 pour atteindre l'objectif poursuivi (-15 % en 2020) sauf en toute fin de période. Par ailleurs, la part du renouvelable atteindrait, à politique inchangée, environ 10 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (pour un objectif de 13 %) et, sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable, une part d'environ 9,4 % serait atteinte dans le secteur des transports (pour un objectif de 10 %). Par conséquent, des efforts supplémentaires devront être consentis afin de réaliser les objectifs fixés pour 2020.

*...et malgré l'absence de coupures d'électricité l'hiver dernier, la Belgique resterait très dépendante des importations.*

En ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, aucune pénurie n'a été constatée l'hiver dernier, en raison des températures conformes aux moyennes et du recours massif aux importations. Il reste qu'en cas d'hiver rigoureux et si les centrales de Doel 3 et Tihange 2 ne sont pas redémarrées, le risque de pénuries pourrait être à nouveau d'actualité, le recours aux importations en provenance de France et des Pays-Bas pouvant s'avérer plus incertain.

*Le coût du travail serait en baisse sur la période 2015-2016...*

Le coût horaire nominal du travail dans le secteur des entreprises diminuerait de 0,1 % en 2015. Cette évolution s'explique par la suppression temporaire de la liaison automatique des salaires bruts à l'indice santé, le gel des salaires bruts avant indexation, la baisse du montant total des primes de licenciement et la baisse des taux de cotisation au " Fonds de fermeture des entreprises ". En 2016, le coût horaire nominal du travail reculerait de 0,2 % suite au prolongement des effets du " saut d'index ", aux mesures relatives à la réduction du coût salarial dans le cadre du Pacte de compétitivité (réductions structurelles de cotisations patronales et subventions salariales ciblées) et à la hausse des salaires bruts hors index limitée à 0,5 %. Cette baisse du coût horaire du travail combinée à des gains de productivité redevenus positifs implique que le coût nominal unitaire du facteur travail dans le secteur des entreprises baisserait de 0,6 % en 2015 et de 0,8 % en 2016.

*...mais la croissance des salaires s'accélérait à l'horizon 2020.*

À partir de 2017, avec une croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation s'établissant à 0,9 %, le coût du travail horaire nominal progresserait de 1,9 % en moyenne par an, soit un rythme inférieur à celui enregistré depuis l'application des normes salariales. Avec une croissance de la productivité du même ordre que celle de la rémunération brute avant indexation, le coût nominal unitaire du facteur travail augmenterait de 1,0 % par an en moyenne sur la période 2017-2020. Notons que les mesures prises pour accroître l'offre de travail (voir ci-dessous) tempèrent la hausse des salaires.

*La population active continuerait à croître grâce au relèvement des taux d'activité des 50-64 ans.*

Sur l'ensemble de la période 2015-2020, la population d'âge actif (15-64 ans) augmenterait d'environ 9 000 personnes, soit un très net ralentissement par rapport aux six dernières années (+193 000 personnes). La croissance de la population d'âge actif en 2015 et 2016 se maintiendrait au même niveau qu'en 2014 (environ 8 000 personnes), mais fléchirait nettement en 2017 et deviendrait même négative à partir de 2018, la contribution décroissante du solde migratoire ne permettant plus de compenser l'évolution " naturelle " négative de la population en âge de travailler. Malgré cela, la population active augmenterait encore de 148 000 unités sur la période 2015-2020 (contre 159 000 unités sur 2009-2014) grâce à une contribution largement positive des taux d'activité dans la classe d'âge 50-64 ans. Cette contribution serait renforcée par les mesures prises par les gouvernements précédent et actuel. Ainsi, le relèvement des conditions d'âge et de carrière pour l'accès à la pension anticipée continueront à stimuler l'offre de travail dans la classe d'âge 60-64 ans. En outre, l'âge d'accès au régime du chômage avec complément d'entreprise est relevé et les conditions de carrière pour y entrer sont à nouveau renforcées. Enfin, les personnes entrant dans le régime à partir de cette année doivent dorénavant rester disponibles pour le marché du travail, tandis que le démantèlement du régime des ' chômeurs âgés ' se poursuit.

*Les créations d'emploi seraient tirées par les services marchands.*

Après la reprise amorcée en 2014, la progression de l'emploi intérieur devrait se renforcer en 2015 (+25 000 personnes) et surtout durant la période 2016-2020 (+39 000 personnes par an), mais s'affaiblir vers la fin de la période (+26 000 personnes en 2020). Sur l'ensemble de la période 2015-2020, les créations d'emploi s'élèveraient à plus de 200 000 unités. Fortement soutenus par les créations d'emploi dans les branches " santé et action sociale " et " autres services marchands ", les effectifs pour l'ensemble des services marchands progresseraient de 228 000 unités sur cette période malgré un net ralentissement de la progression de l'emploi titres-services (+6 000 personnes soit dix fois moins qu'au cours des six années écoulées). L'emploi dans l'industrie manufacturière devrait continuer à s'amenuiser (-32 000 personnes), quoique à un rythme nettement moins rapide que depuis le déclenchement de la crise financière, alors que l'emploi dans la construction devrait reprendre vigueur (+14 000). Enfin, l'emploi dans les services non marchands serait en net repli (-9 000) et plus particulièrement dans la branche " administration publique et enseignement " (-14 000). Au total, le taux d'emploi<sup>1</sup> passerait de 63,8 % en 2014 à 66,5 % à l'horizon 2020 avec une hausse importante dans la classe 55-64 ans (de 46,6 % à 57,2 %). Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 70,0 % en 2020, ce qui reste éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé.

*Le taux de chômage commencerait à baisser dès cette année.*

Malgré une croissance économique molle entre 2008 et 2014, le taux de chômage<sup>2</sup> n'a progressé que modestement sur cette période, passant de 11,7 % à 12,4 %, du fait d'une progression particulièrement lente de la productivité et de chocs négatifs sur les taux d'activité dans les classes d'âge jeunes et moyennes. Cette année, le nombre de chômeurs serait en recul de 4 300 unités et le taux de chômage s'établirait à 12,3 %. Compte tenu des dynamiques respectives de l'emploi et de la population active, la décade du nombre de chômeurs devrait s'accroître entre 2016 et 2018. Sur cette période, le nombre de chômeurs se réduirait de 34 000 personnes et le taux de chômage retomberait à 11,4 %. Avec une croissance économique qui ralentit et des gains de productivité qui s'accroissent à partir de 2019, la décade du chômage serait freinée pour s'établir à 11,1 % en 2020, soit tout de même le niveau le plus bas enregistré depuis 1991. Au total sur la période 2015-2020, le nombre de chômeurs se réduirait de 54 000 personnes, compensant ainsi l'augmentation observée au cours des six dernières années.

*Le déficit public serait en recul sur la période 2015-2020, tant en termes effectif que structurel.*

La situation des finances publiques devrait s'améliorer compte tenu de la baisse des charges d'intérêt de la dette, des mesures budgétaires restrictives et des réformes décidées aux différents niveaux de pouvoir, et de la reprise économique durant les premières années de la projection. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques, après avoir refranchi temporairement la barre des 3 % du PIB en 2014, reviendrait à 2,7 % du PIB en 2015. Cette amélioration se poursuivrait ensuite, le déficit passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 1,1 % en 2020. Pratiquement nul en 2015-2016, le surplus primaire atteindrait 0,8 % du PIB en 2020. En termes structurels, c'est-à-dire hors effet du cycle économique et des mesures ponctuelles et glissements, le déficit se réduirait de 0,4 % du PIB en 2015, de 0,3 % du PIB en 2016 et d'encre 0,8 % du PIB au total sur la période 2017-2020. Des mesures additionnelles seraient toutefois nécessaires pour réaliser les améliorations structurelles de 0,7 % du PIB par an prévues dans le Programme de stabilité.

1. Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

2. Définition BFP (concepts administratifs, y compris les " chômeurs âgés ").

*Les recettes seraient orientées à la baisse jusqu'en 2017 et les dépenses jusqu'en fin de période de projection.*

Le recul des recettes entamé en 2014 se poursuivrait jusqu'en 2017, celles-ci passant de 51,5 % du PIB en 2013 à 49,9 % en 2017. Le repli des recettes non fiscales est d'autant plus marqué qu'elles étaient particulièrement élevées en 2012-2013. Les recettes fiscales et parafiscales reculent également en raison, d'une part, d'effets prix défavorables comme la baisse des prix de l'énergie qui affecte négativement les recettes de la TVA et, d'autre part, du contexte salarial qui est davantage favorable aux recettes de l'impôt des sociétés qu'aux recettes, à taux implicite plus élevé, d'impôts et cotisations sur les salaires. En outre, l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles à l'IPP à partir de 2015 et les réductions de cotisations sociales en 2016 contribuent au recul des recettes. Les recettes se stabiliseraient en 2018 et pourraient amorcer une légère hausse en fin de période (50,1 % du PIB en 2020) sous l'effet, notamment, de la fin du blocage salarial.

Les dépenses poursuivraient, de façon rapide jusqu'en 2018, leur mouvement de recul entamé en 2013, passant de 54,4 % du PIB en 2013 à 51,5 % du PIB en 2018. Le recul se poursuivrait de façon moins marquée en fin de période (51,2 % du PIB en 2020). La baisse sur la période 2014-2016 provient en partie de l'absence d'indexation des rémunérations et prestations sociales et, plus généralement, de l'écart entre le déflateur du PIB et les prix intérieurs qui affecte l'évolution des différentes catégories de dépenses. Elle résulte également des mesures d'économie budgétaire prises aux différents niveaux de pouvoir. À moyen terme, le maintien voire le renforcement (selon les niveaux de pouvoir) des restrictions en matière de frais de fonctionnement devrait accentuer légèrement la pression sur le ratio des dépenses. Les réformes en matière de prestations sociales, notamment chômage et pensions, permettent de contenir le ratio des dépenses sociales par rapport au PIB dans une mesure nettement plus stricte que durant la décennie précédente où il avait fortement augmenté. Enfin, les charges d'intérêt reculent de façon nette et continue sur l'ensemble de la période (de 3,2 % du PIB en 2013 à 1,9 % en 2020).

*À l'horizon 2020, l'entité I verrait son déficit réduit à 1,1 % et l'entité II retrouverait l'équilibre.*

Le surplus primaire du pouvoir fédéral enregistrerait une forte amélioration en 2015, mais en partie d'origine comptable: les nouvelles recettes d'IPP régional sont comptabilisées en SEC au moment de l'enrôlement et ne couvrent donc que partiellement, pour cette année de mise en œuvre de la réforme de l'État, le montant qui revient aux régions en régime de croisière. Abstraction faite d'un recul en 2016 en contrecoup de ce phénomène, le surplus primaire progresserait de façon continue jusqu'en 2018 avant de se tasser légèrement en 2019-2020. Combiné au net recul des charges d'intérêt, le déficit du pouvoir fédéral passerait ainsi de 1,3 % du PIB en 2015 à 1,9 % en 2016 pour se stabiliser ensuite à 1,1 % sur 2018-2020. Ceci équivaut au déficit de l'entité I car le compte de la sécurité sociale est supposé en équilibre sur toute la période sous l'hypothèse d'une poursuite de la politique de transferts du pouvoir fédéral à cette fin. Le solde de financement des communautés et régions subira le phénomène comptable inverse à celui décrit ci-dessus et se creuserait ainsi à -1,3 % du PIB en 2015, pour se réduire à -0,5 % en 2016 avant de devenir très légèrement excédentaire à l'horizon 2020 (+0,1 %). Le compte des pouvoirs locaux serait en léger déficit sur toute la période. Toutefois, le compte de l'entité II renouerait avec l'équilibre en 2020.

*Léger recul du ratio d'endettement public à moyen terme.*

La dette publique exprimée en pour cent du PIB atteindrait 106,9 % en 2015 contre 106,5 % l'an dernier. Cet accroissement est principalement attribuable à la faible croissance économique nominale. Par la suite, la baisse du taux d'intérêt implicite résultant de la faiblesse des taux d'intérêt, le rebond de la croissance économique nominale ainsi que l'amélioration du solde primaire autoriseraient une contraction d'abord modeste puis, à partir de 2018, plus importante du taux d'endettement. Hors nouvelles mesures, cette décrue serait toutefois insuffisante pour permettre à la dette publique de repasser sous la barre des 100 % du PIB à l'horizon 2020.

*Les " Perspectives économiques 2015-2020 " ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 28 avril 2015. Dorénavant, les annexes sont uniquement disponibles en version électronique ([www.plan.be](http://www.plan.be)).*



TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

|   | 2014   | 2015   | 2016   | 2017   | 2018   | 2019   | 2020   | Moyennes de période<br>2009-2014 2015-2020 |        |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--|--------|
| <b>Demande et production</b><br>(euros chaînés, année de référence 2005) <sup>(*)</sup> |        |        |        |        |        |        |        |  |        |
| - Dépenses de consommation finale privée <sup>a</sup>                                   | 1,0    | 1,3    | 1,2    | 1,2    | 1,3    | 1,1    | 1,0    | 1,0  | 1,2    |
| - Dépenses de consommation finale des administrations publiques                         | 0,7    | 0,5    | 0,7    | 0,6    | 0,6    | 0,8    | 1,0    | 1,1  | 0,7    |
| - Formation brute de capital fixe   | 5,1    | 0,2    | 2,4    | 2,7    | 2,9    | 1,9    | 1,9    | -0,1                                       | 2,0    |
| . Entreprises <sup>b</sup>  | 6,3    | -0,9   | 2,8    | 3,2    | 3,1    | 3,2    | 2,7    | -0,0                                       | 2,4    |
| . Administrations publiques   | 7,1    | 5,3    | 1,9    | 1,1    | 3,4    | -6,1   | -2,4   | 2,9  | 0,5    |
| . Logements   | 0,8    | 1,0    | 1,3    | 1,9    | 2,1    | 1,6    | 1,3    | -1,3                                       | 1,5    |
| - Variations de stocks <sup>c</sup>   | -1,2   | -0,0   | -0,0   | -0,0   | 0,0    | 0,0    | -0,0   | -0,6                                       | -0,0   |
| - Dépenses intérieures totales  | 0,6    | 0,8    | 1,4    | 1,4    | 1,5    | 1,2    | 1,2    | 0,3  | 1,3    |
| - Exportations de biens et services   | 3,3    | 3,9    | 3,9    | 4,0    | 4,0    | 4,1    | 4,0    | 2,5  | 4,0    |
| - Total des utilisations finales  | 1,8    | 2,2    | 2,5    | 2,7    | 2,7    | 2,6    | 2,6    | 1,3  | 2,6    |
| - Importations de biens et services   | 2,8    | 3,5    | 3,7    | 3,8    | 4,0    | 3,8    | 3,7    | 2,4  | 3,7    |
| - PIB   | 1,0    | 1,2    | 1,6    | 1,7    | 1,7    | 1,5    | 1,5    | 0,5  | 1,5    |
| - PIB (prix courants)   | 1,8    | 2,3    | 2,5    | 2,6    | 2,8    | 2,8    | 2,9    | 2,1  | 2,7    |
| - PIB par tête (réel)   | 0,6    | 0,8    | 1,1    | 1,3    | 1,3    | 1,1    | 1,1    | -0,2                                       | 1,1    |
| - Revenu national brut réel   | 1,2    | 2,1    | 1,4    | 1,4    | 1,4    | 1,3    | 1,3    | 0,1  | 1,5    |
| <b>Prix et taux d'intérêt</b> <sup>(*)</sup>  |        |        |        |        |        |        |        |  |        |
| - Dépenses de consommation finale privée  | 0,7    | 0,2    | 1,2    | 1,2    | 1,4    | 1,5    | 1,6    | 1,4  | 1,2    |
| - Indice santé  | 0,4    | 0,5    | 1,0    | 1,2    | 1,3    | 1,5    | 1,6    | 1,6  | 1,2    |
| - Formation brute de capital fixe   | 0,2    | 0,1    | 0,5    | 0,9    | 1,2    | 1,3    | 1,6    | 1,4  | 0,9    |
| - Exportations de biens et services   | -0,8   | -0,2   | 1,5    | 1,8    | 1,9    | 2,0    | 2,1    | 0,6  | 1,5    |
| - Importations de biens et services   | -1,0   | -1,2   | 1,7    | 2,1    | 2,2    | 2,2    | 2,3    | 0,5  | 1,6    |
| - Termes de l'échange   | 0,2    | 1,0    | -0,2   | -0,4   | -0,2   | -0,2   | -0,2   | 0,1  | -0,0   |
| - Déflateur du PIB  | 0,7    | 1,0    | 0,9    | 0,9    | 1,2    | 1,3    | 1,3    | 1,6  | 1,1    |
| - Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)  |        |        |        |        |        |        |        |  |        |
| . Nominal   | 1,7    | 0,6    | 0,7    | 0,7    | 0,8    | 0,9    | 1,0    | 3,1  | 0,8    |
| . Réel  | 1,0    | 0,3    | -0,5   | -0,5   | -0,5   | -0,6   | -0,6   | 1,7  | -0,4   |
| - Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)                                       |        |        |        |        |        |        |        |  |        |
| . Nominal   | 0,0    | -0,2   | -0,2   | 0,0    | 0,2    | 0,4    | 0,5    | 0,4  | 0,1    |
| . Réel  | -0,6   | -0,4   | -1,4   | -1,2   | -1,2   | -1,1   | -1,1   | -1,0                                       | -1,1   |
| <b>Emploi et chômage</b>  |        |        |        |        |        |        |        |  |        |
| - Emploi total, en milliers   | 4559,8 | 4585,2 | 4622,0 | 4663,2 | 4702,7 | 4734,8 | 4761,3 | 4521,1                                     | 4678,2 |
| . Différence, en milliers   | 17,2   | 25,5   | 36,8   | 41,2   | 39,5   | 32,0   | 26,5   | 17,0                                       | 33,6   |
| . Variation en %  | 0,4    | 0,6    | 0,8    | 0,9    | 0,8    | 0,7    | 0,6    | 0,4  | 0,7    |
| - Chômage total, définition BFP, en milliers  | 656,0  | 651,7  | 645,1  | 631,5  | 617,3  | 609,4  | 602,4  | 645,7                                      | 626,2  |
| . Différence, en milliers   | 1,5    | -4,3   | -6,6   | -13,6  | -14,3  | -7,9   | -7,0   | 9,2  | -8,9   |
| - Taux de chômage, définition BFP   | 12,4   | 12,3   | 12,1   | 11,8   | 11,4   | 11,2   | 11,1   | 12,3                                       | 11,6   |
| - Demandeurs d'emploi, en milliers  | 597,7  | 604,9  | 609,3  | 606,1  | 601,8  | 603,2  | 601,0  | 566,8                                      | 604,4  |
| . Différence, en milliers   | 14,0   | 7,3    | 4,4    | -3,2   | -4,3   | 1,4    | -2,2   | 16,3                                       | 0,6    |
| - Productivité horaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>                   | 0,4    | 0,5    | 0,7    | 0,8    | 0,9    | 1,0    | 1,2    | -0,1                                       | 0,8    |

|  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | Moyennes de période |           |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|-----------|
|  |       |       |       |       |       |       |       | 2009-2014           | 2015-2020 |
| <b>Revenus</b>   |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| - Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>                                    | 0,1   | 0,0   | -0,6  | -0,7  | 0,4   | 1,3   | 1,5   | 0,6                 | 0,3       |
| - Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) <sup>(*)</sup>  | 0,1   | -0,5  | -0,5  | -0,3  | 0,9   | 1,6   | 1,9   | 1,8                 | 0,5       |
| - Revenu disponible réel des particuliers <sup>(*)</sup>   | 1,5   | 1,5   | 0,4   | 1,1   | 1,2   | 1,3   | 1,2   | 0,4                 | 1,1       |
| - Taux d'épargne des particuliers <sup>a</sup>   | 13,8  | 14,0  | 13,3  | 13,1  | 13,0  | 13,2  | 13,3  | 15,1                | 13,3      |
| - Masse salariale en % du revenu national  | 51,4  | 50,7  | 50,0  | 49,6  | 49,5  | 49,7  | 50,0  | 50,6                | 49,9      |
| - Taux de marge des entreprises <sup>d</sup>   | 31,7  | 32,7  | 33,7  | 34,2  | 34,3  | 34,2  | 34,0  | 31,8                | 33,8      |
| - Taux de rentabilité brute du capital <sup>e</sup>  | 17,5  | 18,3  | 19,2  | 19,6  | 19,7  | 19,6  | 19,4  | 17,4                | 19,3      |
| <b>Finances publiques</b>  |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| - Taux de prélèvement obligatoire <sup>(**)</sup>  | 44,5  | 44,4  | 44,2  | 44,0  | 44,0  | 44,1  | 44,2  | 43,5                | 44,1      |
| - Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques                            |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| . en milliards d'euros   | -12,9 | -11,3 | -10,6 | -9,0  | -7,1  | -5,7  | -5,1  | -14,8               | -8,1      |
| . en % du PIB  | -3,2  | -2,7  | -2,5  | -2,1  | -1,6  | -1,2  | -1,1  | -3,9                | -1,9      |
| - Dette publique totale  |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| . en % du PIB  | 106,5 | 106,9 | 106,6 | 105,9 | 104,7 | 103,3 | 101,6 | 102,6               | 104,8     |
| <b>Balance extérieure</b>  |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| - Exportations nettes  |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| . en milliards d'euros   | 7,5   | 12,7  | 13,3  | 13,7  | 13,9  | 14,9  | 16,2  | 5,3                 | 14,1      |
| . en % du PIB  | 1,9   | 3,1   | 3,2   | 3,2   | 3,1   | 3,3   | 3,4   | 1,4                 | 3,2       |
| - Solde des opérations courantes   |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| . en milliards d'euros   | -3,0  | 1,7   | 1,4   | 2,2   | 2,1   | 2,9   | 3,7   | 0,9                 | 2,3       |
| . en % du PIB  | -0,7  | 0,4   | 0,3   | 0,5   | 0,5   | 0,6   | 0,8   | 0,3                 | 0,5       |
| <b>Croissance des branches d'activité<sup>(*)</sup><br/>(valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)</b> |       |       |       |       |       |       |       |                     |           |
| - Industrie (total), dont :  | 1,5   | 1,1   | 1,3   | 1,5   | 1,3   | 1,3   | 1,2   | 0,0                 | 1,3       |
| . Industries manufacturières   | 0,9   | 1,3   | 1,2   | 1,5   | 1,3   | 1,3   | 1,3   | -0,7                | 1,3       |
| . Construction   | 2,7   | 0,1   | 1,5   | 1,5   | 1,7   | 1,2   | 1,5   | 1,8                 | 1,2       |
| - Services marchands, dont :   | 1,0   | 1,5   | 1,8   | 2,0   | 2,1   | 2,0   | 1,8   | 0,6                 | 1,9       |
| . Transports et communication  | -1,6  | 0,9   | 1,7   | 2,3   | 2,2   | 2,0   | 1,5   | -0,5                | 1,7       |
| . Autres services marchands <sup>f</sup>   | 1,3   | 1,6   | 1,9   | 2,0   | 2,1   | 1,9   | 1,9   | 0,7                 | 1,9       |
| - Services non marchands   | 0,8   | -0,4  | 0,5   | 0,3   | 0,3   | 0,4   | 0,7   | 1,0                 | 0,3       |

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(\*) Taux de croissance en %.

(\*\*) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.